



Charte sanitaire

Les 10 engagements des propriétaires d'hébergements touristiques Loire Layon Aubance

ACCUEIL

- N°1** Mettre à disposition à l'accueil de l'hébergement une pompe à gel hydro-alcoolique.
- N°2** Favoriser le paiement dématérialisé (TPE, application téléphonique, virement bancaire...).
- N°3** Respecter les espaces de distanciation dans les espaces collectifs.
- N°4** Porter un masque ou une visière lors de l'accueil et des échanges.

PETIT-DÉJEUNERS ET REPAS

- N°5** Préparation assurée en portant un masque.
- N°6** Service en chambre ou dans des zones séparées à l'intérieur de la maison ou à l'extérieur ou à des horaires décalés en faisant en sorte que les différents hôtes ne se côtoient pas.

CHAMBRES

- N°7** Clé désinfectée et laissée sur la porte.
- N°8** La documentation et tous les consommables sont changés à chaque nouvelle location s'il y en a.
- N°9** Mise en évidence d'une fiche explicative concernant la méthode de nettoyage de la chambre intégrant des produits virucides.

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

- N°10** Le propriétaire s'engage à respecter les mesures gouvernementales relatives à l'accueil sanitaire dans les hébergements touristiques.

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Office de Tourisme Loire Layon Aubance

Tél : 02.41.78.26.21

accueil@loire-layon-aubance-tourisme.com

www.loire-layon-aubance-tourisme.com